

FAIL TO PAY BY THE DUE DATE

May result in:

- Suspension of a driver's licence, and the imposition of a licence reinstatement fee.
- Refusal to renew licence plate(s).

Additional legal measures:

- Bank Garnishment – require your bank or other financial institution to deduct from your account (including RRSP funds) the money owing and send it to the court office;
- Wage Garnishment – require your employer to deduct from your wages the amount owing and send it to the court office;
- Register a lien against real property;
- Addition to municipal tax roll;
- Writ of Seizure and Sale – instruct the enforcement officials of the civil courts to seize and sell some of the property.

You have the right to apply to the court for an extension of time for payment of this fine.

If you have any questions regarding this matter, please contact the Court office at the address shown on the upper left-hand corner of the front of this notice.

LE DÉFAUT DE PAIEMENT AU PLUS TARD À LA DATE D'EXIGIBILITÉ

Peut entraîner :

- la suspension de votre permis de conduire et l'imposition de frais administratifs pour le rétablissement du permis.
- le refus de renouvellement de votre (vos) plaque(s) d'immatriculation.

Mesures légales supplémentaires :

- Saisie-arrêt sur comptes bancaires – Exiger de votre banque ou d'un autre établissement financier de déduire de votre compte (y compris un REER) le montant exigible et de l'envoyer au greffe.
- Saisie-arrêt de salaire – Ordonner à votre employeur de déduire de votre salaire le montant exigible et de l'envoyer au greffe.
- Inscrire un privilège contre vos biens immobiliers.
- Ajouter le montant au rôle des impôts municipaux.
- Bref de saisie-exécution – Ordonner aux agents d'exécution des tribunaux civils de saisir et vendre certains de vos biens.

Vous avez le droit de présenter au tribunal une demande de prorogation du délai de paiement de l'amende.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le greffe, à l'adresse indiquée dans le coin supérieur gauche, sur la première page du présent avis.

HOW TO PAY

- By credit card: **Visa** or **MasterCard** through the mail by completing the authorization form on the front of this notice.
- By cheque or money order through the mail along with the bottom portion of this notice.
- In person at any Provincial Offences Office by debit, cheque, money order, credit card or cash.
- Online at: www.paytickets.ca.

Dishonoured cheques will be subject to an administrative charge and the amount may be immediately referred to a Private Collection Agency and your driver's licence suspended.

Make Cheque / Money Order payable to:

City of _____

and write the file number on the front of the cheque/money order. Do not send cash or post-dated cheques. If paying by Credit Card, please fully complete and sign the reverse side.

When you mail your payment and this notice, you assume the consequences if, for any reason, the payment is not received in our Court office by the due date.

MODE DE PAIEMENT

- Par carte de crédit : **Visa** ou **MasterCard**, par la poste, en remplissant la formule d'autorisation figurant au recto du présent avis.
- Par chèque ou mandat, envoyé par la poste avec la partie inférieure du présent avis.
- En personne, dans n'importe quel Bureau des infractions provinciales, par débit, chèque, mandat, carte de crédit ou en espèces.
- En ligne à : www.paietickets.ca.

Les chèques refusés sont assujettis à des frais administratifs et le dossier peut être immédiatement envoyé à une agence de recouvrement privée et votre permis de conduire pourrait être suspendu.

Libellez votre chèque ou mandat à l'ordre de:

Ville de _____

et indiquez le numéro de dossier au recto du chèque/mandat. N'envoyez pas d'argent en espèces ni de chèques postdatés. Si vous payez par carte de crédit, veuillez dûment remplir et signer la partie correspondante au verso.

Lorsque vous envoyez par la poste votre paiement et le présent avis, vous êtes responsable des conséquences si, pour une raison quelconque, le greffe ne reçoit pas votre paiement au plus tard à la date d'exigibilité.

REMEMBER TO KEEP A RECORD OF THIS PAYMENT MAILING INSTRUCTIONS

Mail payment along with this portion of the notice to:

ONTARIO COURT OF JUSTICE
PROVINCIAL OFFENCE OFFICE

N'OUBLIEZ PAS DE CONSERVER UNE PREUVE DU PAIEMENT DIRECTIVES D'ENVOI PAR LA POSTE

Envoyez le paiement ainsi que la présente partie de l'avis à la :

COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
BUREAU DES INFRACTIONS PROVINCIALES

FOR INFORMATION ON ACCESS TO ONTARIO COURTS FOR PERSONS WITH DISABILITIES: [Court to insert information]
POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO : [ajouter l'information]

Guide for Defendants available at www.ontariocourts.ca/OCJPOAGuide, or contact the court office.
Le Guide pour les défendeurs est consultable à www.ontariocourts.ca/GuideLIPCJO, ou contactez le greffe du tribunal.